

Pantin, le 24 septembre 2018

Négociation interprofessionnelle sur l'encadrement



Les organisations syndicales de salariés appellent à la reprise effective rapide de la négociation !

La négociation sur l'encadrement a été convoquée très tardivement, le 21 décembre 2017, alors qu'elle a été actée dans l'accord national interprofessionnel (ANI) du 30 octobre 2015. Après cette première réunion d'introduction, une seule autre réunion s'est tenue le 13 mars 2018, la délégation des employeurs ayant annulé les autres dates convenues. Après que la reprise de la négociation planifiée pour début septembre ait fait l'objet d'un nouveau report de la part des représentants des employeurs, les réunions bilatérales d'échange avec le MEDEF se sont tenues il y a 2 semaines.

Alors que cette négociation décidée par accord il y a maintenant presque 3 ans doit être conclue avant fin 2018, les organisations syndicales de salariés exigent l'organisation rapide d'une réunion de négociation plénière et l'application fidèle et loyale de l'article 8 de l'ANI du 30/10/2015 qui indique précisément « qu'elle a (notamment) vocation à définir les principaux éléments permettant de caractériser l'encadrement, notamment technique et managérial »

Les propositions faites par la délégation des employeurs lors de la réunion du 13 mars 2018 n'ont absolument pas abordé ce sujet fondamental. Les organisations syndicales de salariés rappellent que les éléments permettant de caractériser l'encadrement incluent :

- la définition du périmètre de l'encadrement et de ses catégories ;
- la formulation de dispositions lui permettant d'exercer efficacement ses fonctions tout en garantissant des conditions de travail satisfaisantes

Alors que les salariés de l'encadrement sont des contributeurs importants à l'efficacité des entreprises et à l'animation de leur collectif de travail, la suspension actuelle de la négociation depuis 7 mois est incompréhensible.

Nous souhaitons que le Medef, la CPME et l'U2P aient enfin un mandat clair pour poursuivre rapidement une véritable négociation sur l'encadrement et prendre en

compte le vécu de ces catégories, leurs responsabilités vis-à-vis des collectifs de travail, leurs aspirations afin d'obtenir leur mobilisation collective au service de l'efficacité sociale et économique.

Les organisations syndicales tiendront une conférence de presse le lundi 5 novembre 2018 à 11h à Paris (le lieu sera précisé prochainement).